



Accident de la route convoqué au tribunal correctionnel

Par **besoin d aide**, le **23/05/2012** à **18:15**

Bonjour,rnrnJe m inquiète pour ma soeur. Elle a eut un accident de voiture il y a 1 an, les experts disent que c'est de sa faute et un temoin dit que c'était un moment d'inattention, pour elle elle est persuadée qu'elle etait arreté elle avait mis le clignotant à gauche pour tourner, 2 voitures étaient arrêtées de l'autre côté et une voiture en face est venu la percuter. Elle était au volant, son mari à côté et ses 3 enfants derrière, tous dans la voiture ont eut des ITT et, en face, il y avait le conducteur, un passager et une personne derrière, aussi avec des ITT. Ma soeur vient de recevoir, par les gendarmes, une convocation au tribunal correctionnel et je voulais savoir ce qu'elle risque car ils ont porté plainte. rnPouvez vous me répondre, s'il vous plaît.

Par **Tisuisse**, le **23/05/2012** à **23:10**

Bonjour,rnrnCompte tenu des circonstances et du nombre de blessés, l'assistance d'un avocat spécialisé me semble incontournable, même pour la convocation à la gendarmerie. Le greffe du tribunal pourra lui donner la liste des avocats spécialisés et, si elle y a droit, le dossier de l'aide juridictionnell,que cette aide soit totale ou partielle (c'est selon ses revenus).